

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01308

Numéro SIREN : 478 439 664

Nom ou dénomination : A.T.E.

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2023 sous le numéro de dépôt 2228

A.T.E.**Assistance Technique Expat**

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Siège Social : 20, rue Barthélémy Thimonnier – ZI Ecopolis Sud – 13 500 MARTIGUES

478 439 664 RCS Aix en Provence

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 29 JUILLET 2022

La Présidente,

B.B.T.C. Big Brother Trading Corporation

Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, dont le siège social est situé 10, Rue de Penthievre – 75 008 PARIS,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 369 110 RCS de Paris,

Représentée par Philippe LEFRANCOIS, Président,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Conventions règlementées,
- Non renouvellement des mandats de commissariats aux comptes

1. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice de **42 484 euros**.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les arrête définitivement, les dits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de **2 513 439 euros** et un bénéfice de **42 484 euros**.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **42 484 euros** de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat Excédentaire : 42 484 euros**
- **Report à nouveau Crédeur : 88 787 euros**

Section 2 - Affectation

- **Report à nouveau : 42 484 euros**
- **Dividendes : 0 euro**
-

Soit au titre des Actions Ordinaires : Néant

3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions (conformément aux modalités de l'article L.227-10 du Code de Commerce) n'ont pas fait cette année l'objet d'avenants.

Rappel d'objet de ces conventions :

- Convention d'assistance conclue le 08 aout 2016 entre la Société **A.T.E.** et la Société **B.B.T.C. Big Brother Trading Corporation**, Présidente, modifiée par un premier avenant le 03 mars 2017, et un second avenant le 09 août 2020.
- Conventions de sous-traitance conclues au cours de l'année 2018 dans le cadre des activités d'Assistance technique, entre la Société **A.T.E.** et la Société **B.B.T.C. Management Ltd**, détenue majoritairement par Philippe LE FRANCOIS et lui-même Dirigeant.

4. NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS COMMISSARIATS AUX COMPTES

Le président déclare, après avoir constaté que la société ne dépassait plus les seuils mentionnés à l'article L227-9-1 alinéa 2 du code de commerce depuis deux exercices successifs, décide de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Peretti et de son supplément DSP Finance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président qui s'engage à effectuer toutes les formalités requises au dépôt des comptes annuels.

Le Président
Pour la Société **ATE**
Philippe LEFRANCOIS

ASSISTANCE TECHNIQUE EXP.
A.T.E.
20, rue Barthélémy Thimonnier
ZI Ecopolis Sud
13 500 MARTIGUES
478 439 664 RCS Aix en Provence